

## COMpte RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 Juin 2020 A 18 H 30

### Présents :

Mrs : A. PIANETTI, V. BANON, D. DAVID, E. EXERTIER, C. GAUDEMARD, C. MERGERIE, M. SAVEANT.  
Mmes : A. ARNOUX-RAVEL, V. CALEGARI, A. COSTES, M. MENSANG,  
A. MARINIER, C. MILLIER, K. PEREIRA.

### Absent excusé :

Monsieur Patrick ZANUTEL a donné pouvoir à Madame Alexandra COSTES

Monsieur Victor BANON a été nommé secrétaire

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 30

### Délibération N°12/2020

**Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 : Budget Principal**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alex PIANETTI, Maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	140 693,81 €		154 654,32 €	Dépenses 30 463,61 €	-30 463,61 €	264 884,52 €
FONCT	81 206,14 €	0,00	65 327,82 €	0.0 € Recettes		146 533,96 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	146 533,96 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	146 533,96 €
Total affecté au c/1068 :	0.00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

**Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour.**

### Délibération N° 13/2020

#### Objet : Vote des taux d'imposition.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 293 351,56 €

Considérant que la municipalité entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Article 1<sup>er</sup> : DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Taxe d'habitation = 10.52 %
- Foncier bâti = 31.29 %
- Foncier non-bâti = 65.69 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **Article 2 : CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour.**

## Délibération N° 14/2020

### Objet : Vote du Budget Principal 2020.

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2020.

<b><u>Section investissement :</u></b>	Recettes	355 612,00 €
	Dépenses	237 805,61 €
<b><u>Section fonctionnement :</u></b>	Recettes	743 074,00 €
	Dépenses	743 074,00 €

Le Budget Primitif 2020 est voté à l'unanimité, par chapitre.

**Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour.**

## Délibération N° 15/2020

### Objet : Attribution des subventions pour les Associations

Dénomination	Montant
Pompiers de Riez	250.00 €
Les Aînés du Colostre	100.00 €
Réveil Musical Riezois	100.00 €
Association Les Minots	200.00 €
Le Souvenir Français	100.00 €
UNC	100.00 €
FNACA	100.00 €
Radio Verdon	100.00 €
Les Poètes	200.00 €
COSM	100.00 €
VOVINAM	300.00 €
Association les Bout'en train	100.00 €
Syndicat d'Initiative	6.000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7750.00 €</b>

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide

- **D'ATTRIBUER** les subventions citées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire,

**Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour.**

## Délibération N° 16/2020

### ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 09/20

### Objet : Désignation des membres pour la commission des impôts directs.

Conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat conseil municipal.

Aussi il convient de procéder, à la suite des récentes élections, à la constitution d'une nouvelle commission.

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- avoir 25 ans au moins,
- jouir de ses droits civils,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrits au rôle des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Monsieur Le Maire propose donc à l'assemblée :

M. Alex PIANETTI Saint Martin de Brômes	M. Alain BONNET Alain Allemagne-en-Provence
M. Christian GAUDEMARD Allemagne-en-Provence	M. Remy CAILLET Allemagne-en-Provence
Mme Christine MILLIER Allemagne-en-Provence	M. Francis DIOS-GUIRAL Allemagne-en-Provence
Mme Karine PEREIRA Allemagne-en-Provence	M. Pierre BANON Allemagne-en-Provence
Mme Alexandra MARINIER Allemagne-en-Provence	M. Olivier GAMERRE Allemagne-en-Provence
M. Victor BANON Allemagne-en-Provence	M. Yves MASSEBOEUF Allemagne-en-Provence
M. Dominique DAVID Allemagne-en-Provence	M. Gérard ANGELVIN Allemagne-en-Provence
M. Marc SAVEANT Allemagne-en-Provence	Mme. Françoise COLOMBERO Allemagne-en-Provence
Mme Arlette ARNOUX-RAVEL Allemagne-en-Provence	Mme. Laurette LANTELME épouse BOURJAC Allemagne-en-Provence
Mme Monique MENSANG Allemagne-en-Provence	Mme Marion MERCADIER Allemagne-en-Provence
M. Emmanuel EXERTIER Allemagne-en-Provence	M. Nicolas COSTES Allemagne-en-Provence
Mme Karine PEREIRA Allemagne-en-Provence	M. Jean GAUDEMARD Esparron de Verdon

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'envoyer la liste des personnes nommées ci-dessus à la Direction Générale des Finances publiques,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

**Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour.**

### Délibération N° 17/2020

#### **Objet : Acceptation du contrat de maintenance « Climaspère » pour le système des pompes à chaleur concernant l'école et la Maison de Produits de Pays**

Monsieur le Maire informe de la nécessité d'avoir un contrat de maintenance concernant l'entretien du système de pompes à chaleur pour l'école et la Maison de Produits de Pays.

La Société CLIMASPHÈRE qui a installé les pompes à chaleur pour ces deux sites, ont établi un contrat de maintenance annuel d'un montant de 1.022,40 € TTC. Ce tarif pourra être révisé ou modifié par le prestataire dans le cadre des lois et règlements en vigueur en respectant un préavis d'un mois.

Monsieur Le Maire propose donc à l'assemblée d'accepter ce contrat de maintenance.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER le contrat de maintenance,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

**Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour.**

### Délibération N° 18/2020

#### **Objet : Redevance du domaine public par ENEDIS**

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil du décret N° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

- De Fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par l'application de l'index Ingénierie au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué,

Le Conseil Municipal, a entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

**Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour.**

### Délibération N° 19/2020

#### **Objet : Acceptation du remboursement de fonctionnement du SIVU à la suite de la liquidation**

Monsieur Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 15 Février 2019 (délibération N°09/2019), Le Conseil Municipal a adopté la dissolution du SIVU (Enfance Jeunesse Verdon) au 31 Août 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous devons en remboursement des charges de fonctionnement du SIVU suite à la liquidation de celui-ci, le montant du remboursement s'élève à 22.352,40 €.

Monsieur Le Maire demande au Conseil de bien vouloir accepter ce remboursement.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le remboursement pour un montant de 22.352,40 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

**Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour.**

### Délibération N° 20/2020

#### ***Objet : Prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire***

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,  
Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,  
Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé

Considérant que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante décide :**

#### **Article 1 :**

**D'instaurer** une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée à un agent ayant été confronté à un travail en présentiel pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

Le montant total de la prime pour la commune s'élève à 220 euros.

Elle sera versée en une fois, sur la paie du mois de Juillet 2020.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

#### **Article 2 :**

**D'autoriser** le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

#### **Article 3 :**

**De prévoir** et **d'inscrire** au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

**Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour.**

## Questions diverses :

- Monsieur Le Maire prend la parole pour demander ou en sont les différents groupes de travail :

Groupe de travail bulletin municipal : Ce groupe de travail indique qu'il est en train de finaliser le bulletin municipal. Monsieur Le Maire informe le groupe de travail qu'il donnera l'ordre d'impression après sa lecture.

Groupe environnement et embellissement du village : Ce groupe de travail informe que plusieurs devis ont été demandés sur des futurs projets, exemple : Cache clim etc...

Groupe animation jeunesse : Ce groupe de travail indique qu'ils ont établi un questionnaire à l'intention des jeunes ados du village et que malheureusement il y a très peu de retour. Ils pensent élargir la distribution du questionnaire à des jeunes adultes pour avoir plus de monde.

Une réunion avec les ados qui ont répondu au questionnaire va être organisée prochainement.

- Monsieur David DOMINIQUE prend la parole pour indiquer qu'il souhaite faire un groupe de travail sur la signalisation du village.

Sont d'accord pour y participer Mme Alexandra COSTES, M. Emmanuel EXERTIER, Mme Christine MILLIER et Mme Arlette ARNOUX-RAVEL.

- Monsieur Le Maire reprend la parole pour informer le Conseil sur les petits travaux en cours :
  - 2 employés communaux sont en train de faire de l'élagage sur le Chemin de Saint Véran
  - 1 employé communal est train de poncer et de peindre les volets de la mairie.
- Monsieur Le Maire continue en indiquant qu'il a été demandé l'avis du Conseil sur l'enquête publique concernant l'aménagement hydraulique du plateau de Valensole. Après explication par Monsieur Le Maire, le Conseil donne un avis favorable.
- Monsieur Le Maire souhaite demander au Conseil un accord de principe pour pouvoir rompre la convention de mutualisation entre Saint Martin de Brome, Esparron de Verdon et Allemagne en Provence.

Monsieur Le Maire explique qu'avant d'engager la procédure pour rompre la convention, il est nécessaire d'effectuer un inventaire de tout le matériel mis en commun, date d'acquisition, état du matériel. Une fois cet inventaire effectué il prendra contact avec les Maires des deux autres communes.

Après discussion le Conseil approuve le principe.
- Monsieur Le Maire informe qu'une lettre de demande de location pour l'appartement situé au-dessus de l'ancienne a été reçue à la Mairie. Après lecture de celle-ci par Monsieur Le Maire, le Conseil émet un avis défavorable.
- Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu les commandes des fournitures scolaires pour la rentrée, il explique au Conseil que le montant attribué par enfant est de 98 euros et souhaiterait renégocier ce montant avec la Mairie de Montagnac-Montpezat.

Le Conseil après discussion donne son accord pour renégocier ce montant.

- Monsieur Le Maire fait lecture du courrier que la mairie a reçu provenant de la Maison de Pays Produits du Verdon où il est demandé une remise exceptionnelle du loyer pendant la durée du confinement.

Après discussion, il s'avère que le Conseil n'est pas d'accord sur la durée de la remise, en effet certains membres du Conseil sont pour effectuer une remise de deux mois et d'autres pour une remise d'un mois.

Il est donc procédé à un vote à main levée : 6 voix pour deux mois

7 voix pour un mois

2 abstentions

Il sera donc accordé une remise d'un mois de loyer.

- Monsieur Le Maire explique que la mairie a reçu une demande d'emplacement de la part d'un marchand ambulant vendant des poulets rôtis et des plats cuisinés.

Après discussion le Conseil n'étant pas d'accord Monsieur Le Maire procède à un vote à main levée : 5 voix pour

4 voix contre

6 abstentions

Il sera donc accordé l'emplacement soit le Lundi, mardi ou samedi soir.

La séance est levée à 21 H 00

Le secrétaire  
**Victor BANON**

Le Maire  
**Alex PIANETTI**